

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 22 décembre 2023

DÉLIBÉRATION – CA-2023-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-136

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

123 JAN. 2024

123 JAN. 2024

123 JAN. 2024

UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
Conseil et Commissions
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

PORTANT APPROBATION DE LA MOTION CONTRE LA LOI ASILE ET IMMIGRATION

- VU le Code de l'éducation ;
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU le projet de motion présenté aux membres du Conseil d'administration et adossée à la présente délibération ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1 :

D'approuver la motion contre la loi asile et immigration telle que définie dans le document en annexe.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne.

Fait à Créteil, le 22 décembre 2023

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Simon GILBERT

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 22 décembre 2023

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 29
MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.



Motion déposée par les listes « UNEF et associations étudiantes en commun pour défendre nos droits », « Bouge ta FAC », « UPEC en commun ».

Contre la loi asile immigration et pour une université ouverte à toutes et tous !

Considérant que l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi asile immigration le 19 décembre 2023, après les débats en commission mixte paritaire.

Considérant les communiqués de France universités et des 61 président.e.s d'universités, dont celui de l'UPEC, qui s'opposent au projet de loi asile immigration.

Considérant que la loi asile immigration établit la suppression des APL les 3 premiers mois pour les étudiants étrangers, une caution de retour pour les étudiants étrangers, la généralisation et la majoration des frais différenciés pour les étudiants étrangers venant étudier en France.

Considérant que l'université doit être ouverte à toutes et tous en ce qu'elle est un lieu de savoir, que l'accès aux connaissances et à la formation ne peut être restreint par des considérations financières.

Considérant que l'égalité est une valeur fondamentale de l'Université, et qu'en ce sens, celle-ci doit œuvrer pour l'amélioration des conditions d'inclusion en son sein, l'Université Paris-Est Créteil a pour mission de permettre à tou-te-s ses étudiant-e-s de bénéficier des mêmes chances de réussite.

Considérant que les mesures de la loi asile immigration vont mettre en danger la stratégie d'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche française.

Considérant que selon son projet stratégique 2020-2024, l'UPEC est une université ouverte sur le monde et qu'elle partage ses valeurs à l'échelle internationale.

L'Université Paris Est Créteil demande au Président de la République de ne pas promulguer la « loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » et réaffirme ses valeurs humanistes et engagées pour les aspirations à plus de justice sociale et d'équité, et pour l'accès aux savoirs à toutes et tous.